



L'InfoCharte

« Je ne gaspille pas l'eau »

N°44 – Avril 2026

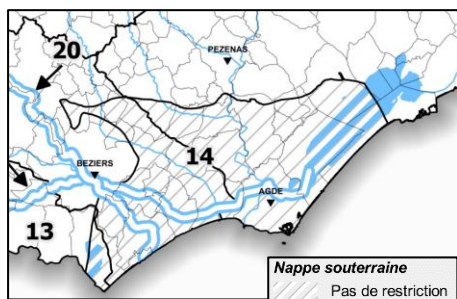
La lettre d'info de la charte « Je ne gaspille pas l'eau » présentant les projets et aménagements des communes adhérentes et informant des innovations technologiques en matière d'économies d'eau.

ACTUALITES

SECHERESSE

Etat de la nappe

Suite aux épisodes pluvieux observés en fin d'année 2025 et en début d'année 2026, la situation hydrologique s'est nettement améliorée dans le département de l'Hérault. Les niveaux des cours d'eau ainsi que ceux des nappes souterraines sont en hausse généralisée. Compte tenu de cette amélioration, le nouvel arrêté préfectoral du 4 février 2026 abroge les mesures de restriction des usages de l'eau mises en place le 14 janvier 2026. La vigilance reste néanmoins de mise afin de préserver durablement la ressource en eau, notamment sur les secteurs où certaines nappes demeurent fragiles.



Charte Eau 2026

Actions communales

Le comité d'agrément se réunira le 10 avril, en présence des représentants des partenaires de la Charte (Agence de l'Eau, Département, Région, CAUE, CABM et SMETA), afin d'examiner les actions présentées par les communes et de statuer sur l'attribution du label « Commune économe en eau » pour l'année 2026.

À l'issue de cette réunion, les communes seront informées des décisions du comité. Par ailleurs, le dispositif continue de s'élargir ; les communes d'Espondeilhan et de Lignan-sur-Orb ont rejoint la Charte cette année, renforçant ainsi la dynamique collective en faveur des économies d'eau sur le territoire.



Sauvian

Végétalisation adaptée

À Sauvian, un îlot rue des Tulipes, initialement en pelouse, a été repensé avec des végétaux adaptés au climat local, nécessitant ni arrosage ni entretien important.

Un second îlot, face à la crèche, a également été réaménagé dans la même logique.



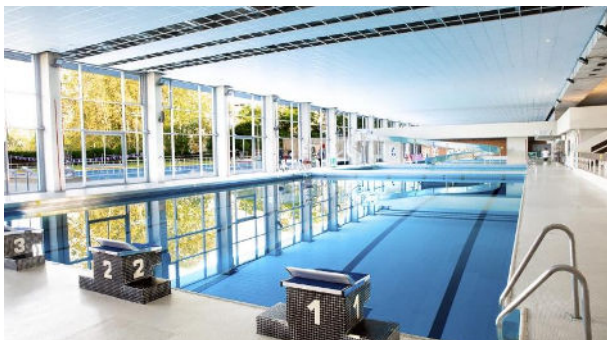
Piscines

Vidanges assouplies

A partir de novembre 2025, le gouvernement ne rend plus systématique l'obligation de vidange annuelle pour environ 4000 piscines publiques. En effet, celle-ci pourra désormais être adaptée en fonction de la qualité de l'eau surveillée par l'ARS garantissant la sécurité des usages.

A l'échelle nationale, cette mesure pourrait permettre d'économiser environ 3 millions de m³/an, soit l'équivalent de 1200 piscines olympiques.

L'objectif est de concilier performance sanitaire, sobriété en eau et continuité de service pour les usagers, en passant d'une obligation de vidange systématique à une vidange fondée sur une norme fondamentale qu'est la qualité de l'eau.



La pluie

Une ressource à exploiter

Les épisodes pluvieux représentent une opportunité précieuse pour économiser l'eau potable. En récupérant l'eau de pluie issue des toitures et surfaces imperméables, il est possible de couvrir de nombreux usages du quotidien, tels que l'arrosage

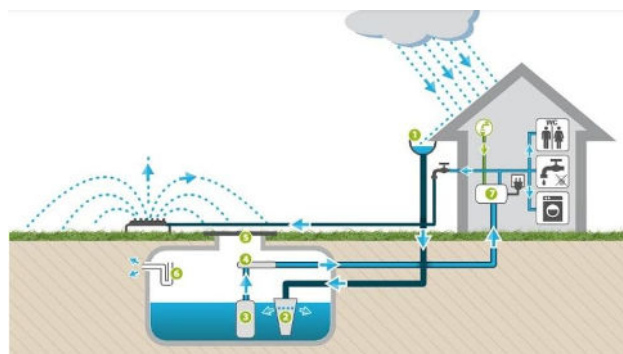
des espaces verts, le nettoyage des voiries ou encore l'alimentation de cuves.

Un simple épisode pluvieux peut représenter une ressource importante. En effet, une pluie de 10 mm correspond à 10 litres d'eau par m². Ainsi, sur une toiture de 100 m², il est possible de récupérer jusqu'à 1 000 litres d'eau en une seule averse. Lors d'épisodes plus marqués, par exemple 25 mm de pluie, ce volume peut atteindre 2 500 litres.

À l'échelle locale, ces épisodes ne sont pas rares ; en 2025, à Béziers, 16 jours ont enregistré des précipitations supérieures à 10 mm. Autant d'occasions où des volumes significatifs d'eau auraient pu être récupérés et valorisés.

L'eau de la pluie n'est pas potable, sauf traitement spécifique, mais elle reste parfaitement utilisable pour de nombreux besoins non alimentaires :

- Arroser le jardin ou les plantes
- Nettoyer les terrasses, les outils ou la voiture
- Alimenter la chasse d'eau des toilettes
- Remplir un bassin, une fontaine ou une piscine
- Faire fonctionner une machine à laver (avec un système de filtre adapté)



Certaines communes du territoire s'engagent déjà dans cette démarche. C'est notamment le cas de la ville de Vias, qui fabrique en interne, via son service technique, des citernes de récupération d'eau de pluie raccordées aux réseaux d'évacuation des eaux pluviales (exemple : école De Gaulle). Cette initiative, à la fois simple et peu coûteuse, est également valorisée dans le cadre d'ateliers pédagogiques auprès des élèves, notamment autour des usages de l'eau et de l'arrosage.



Cuve de récupération d'eau de pluie – Ecole De Gaulle à Vias

PARTICIPEZ A L'INFOCHARTÉ !

Vous avez mis en place une action innovante ou exemplaire en faveur de l'économie d'eau ? Ecrivez-nous à l'adresse snofal@smeta.fr pour apparaître dans le prochain numéro de l'InfoCharte

Prochaine parution :
Lundi 1 juin 2026